

Climat, cyber, pandémie : le modèle assurantiel français mis au défi des risques systémiques

Déclaration du groupe UNSA

Nos systèmes économiques et sociaux sont de plus en plus vulnérables aux risques, c'est ce que cet avis montre avec clarté. Il montre aussi que leurs natures changent, avec la multiplication des risques climatiques, sanitaires ou cyber, il s'attache également à décrire leurs évolutions mais aussi leurs liens systémiques, leurs interconnexions.

Face à cela, cet avis interroge, à raison, le système assurantiel français et alerte sur le spectre de l'inassurabilité, constatant par la même que ce système assurantiel n'est pas préparé pour répondre de manière adéquate à ces risques systémiques qui menacent également la solidarité nationale.

C'est donc fort de ces constats que ce texte propose un changement fort du système assurantiel, selon trois axes majeurs : connaître, prévenir, indemniser.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que, face à ces risques, le coût de l'inaction serait infiniment supérieur au coût des mesures proposées ici.

Parmi les préconisations, l'UNSA retient particulièrement la préconisation 1 proposant la création d'une autorité de plein exercice, chargée de la prévention et de la gestion des risques majeurs. Dans un système où les risques deviennent systémiques, le rôle stratégique de l'Etat doit être affirmé ainsi que son rôle de pilote renforcé.

C'est à cette condition que nous pourrions efficacement prévenir mais aussi coordonner, de manière transversale, les actions pour répondre à ces risques.

L'UNSA retient également la préconisation 8 sur l'orientation des investissements publics vers des projets à forte plus-value environnementale. Dans la logique de l'avis visant à prévenir les risques, le rôle des investissements publics est fondamental, un changement doit intervenir sur les indicateurs afin que ceux-ci puissent enfin intégrer et valoriser les investissements de prévention et de résilience.

Enfin nous souhaitons insister sur le partage de la culture du risque et la formation auprès des salariés, mesure trop peu mise en place aujourd'hui et pourtant indispensable. Le rôle et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) doit être plus important en la matière.

Les questions assurantielles face aux risques émergents peuvent paraître complexes mais, à la lumière de cet avis, on comprend qu'elles sont indispensables, y compris pour préserver l'emploi et la qualité de vie des travailleurs.

Pour terminer, l'UNSA rappelle que les réponses apportées par les entreprises aux nouveaux risques systémiques doivent être connues de tous les salariés dans toutes les

entreprises, c'est un enjeu démocratique afin que chacun sache que son emploi est protégé.

L'UNSA vous remercie pour ce travail ainsi que celui de la commission et a voté cet avis.